

**COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 NOVEMBRE 2022**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 03 novembre 2022, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Bernard CORRE**, Maire.

Présents : M. CORRE (Bernard, Maire), M^{me} BOUILLON, M. CORRE (Daniel), M^{me} SOARES, M. QUAIRE, M^{me} JAYAT (Adjoints), M. CROUZIER, M^{me} GAILLE, M. FAYET, M^{me} BRADEL, M. GODEFROY, M. MARQUIS, M^{me} PORTEJOIE, M. GOUGAT, M^{me} GONDAT, M^{me} ARNOUX, M. AMOUR, M^{me} FINAT, M. BERTIN, M^{me} RICHE et M. LEDET (Conseillers municipaux).

Représentés : M. BUCK, M^{me} ALVES

M. FAYET a été élu secrétaire de séance

* * * * *

APPROBATION à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 août 2022.

Installation d'une conseillère municipale : suite à la démission de Monsieur Philippe MORIGNAT, pour raison professionnelle, du Conseil Municipal et de diverses commissions communales, Monsieur le Maire installe Madame Elisabeth ALVES, candidat venant sur la liste après le démissionnaire, au sein du Conseil Municipal.

DELIBERATIONS

1/ COMMISSIONS COMMUNALES : suite à son installation, la demande de M^{me} Elisabeth ALVES d'intégrer les commissions « Personnel » et « Vie associative et culturelle » en tant que titulaire est votée à l'unanimité.

2/ DEMANDES DE SUBVENTIONS : suite aux dégâts occasionnés par l'orage de grêle du 04 juin dernier, les élus sollicitent le Conseil Départemental et l'Etat pour bénéficier de subventions de 30% et de 35% du reste à charge des dépenses de réparation.

3/ TARIFS COMMUNAUX : les tarifs suivants ont été votés à l'unanimité :

INTITULES	TARIFS EN COURS	TARIFS VOTES
Location Salle des Fêtes	Utilisation - de 3 h : 80€ La journée : 250€ Option écran : 50€	Utilisation - de 3 h : 85€ La journée : 280€ Option écran : 50€
Location 1000 Clubs	Utilisation - de 3 h : 50€ La journée : 100€	Utilisation - de 3 h : 55€ La journée : 110€
Location Salle de Crépin	50€	55€

COLOMBARIUM (concessions)	Durée de 15 ans : 217€ Durée de 30 ans : 289€ Droit de dépôt par urne : 23€	Durée de 15 ans : 220€ Durée de 30 ans : 300€ Droit de dépôt par urne : 25€
CIMETIERE (concessions)	<u>2 m²</u> Durée de 15 ans : 73,18€ Durée de 30 ans : 146,35€	<u>2 m²</u> Durée de 15 ans : 80€ Durée de 30 ans : 150€
	<u>4 m²</u> Durée de 15 ans : 109,76€ Durée de 30 ans : 219,53€	<u>4 m²</u> Durée 15 ans : 120€ Durée 30 ans : 230€
ALSH tarif journalier périscolaire	2€ par jour et par enfant	2€ par jour et par enfant
Restaurant Scolaire	Enfant : 2,60€ Adulte : 4,60€	Enfant : 2,60€ Adulte : 5€
Droit de place	12€	15€

4/ **BUDGET** : 2 décisions modificatives de crédits sont votées à l'unanimité pour permettre le règlement d'une facture d'acompte de 60 584,42€ des réparations de la toiture de l'église, et pour amortir des subventions d'investissement de 21 210€.

5/ **URBANISME** : 2 acquisitions de parcelles votées à l'unanimité

- cadastrée AP n°588 de 63m², rue des Roussilles, pour 189€
- cadastrées AR n°593 et 594 de 120m², rue des Bordes, pour 360€

6/ **CIMETIERE** : les élus fixent le prix de revente des caveaux à 2 places au prix coûtant de 1 650€ l'unité.

7/ **AIRE DE CAMPING CAR** : à l'occasion de l'implantation d'une borne distributrice d'eau sur la nouvelle aire de camping-car située près de la Mairie, les élus mettent à jour la délibération de création de régie de recettes datant de 2011, et maintiennent le tarif du jeton à 2€ (100 litres d'eau).

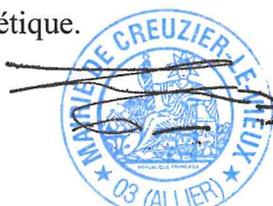
8/ **CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS** : sur la demande de la Préfecture, les élus désignent Monsieur Jean-Marie GODEFROY « correspondant incendie et secours » pour la Commune.

9/ **PERSONNEL** : comme chaque année, les élus fixent les dates d'astreinte hivernale du lundi 05 décembre 2022 au lundi 27 février 2023 pour assurer l'entretien de la voirie.

10/ **ALSH** : pour les camps d'hiver et d'été prochains, les élus fixent la participation des parents des enfants concernés à 40% des frais de séjour (transport, hébergement, activités).

11/ **REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL** : ce point de l'ordre du jour est reporté à la séance suivante suite au dépôt d'un amendement par M. BERTIN au nom du groupe d'élus minoritaire.

12/ **DEMANDE D'AIDE DE L'ETAT** : les élus votent une motion de l'Association des Maires de France à destination de l'Etat afin d'obtenir une aide financière pour faire face aux coûts élevés consécutives à l'inflation et à la crise énergétique.



Affiché en Mairie et sur le site internet le 14 novembre 2022